

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 06 février 2023

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 30/01/2023
Présents : 16	<i>L'an deux mille vingt-trois et le six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 1	Présents : Jean ARCAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Béatrice TÉROL, Didier VORDY
Votants: 17	
Pour: 17	
Contre: 0	Représentés: Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS
Abstentions: 0	Présents non votants :
	Excusés: Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacques SOULIGNAC, Philippe VIDAL
	Absents:

Objet: Développement Durable et Transition Énergétique : avenant à la convention de partenariat entre Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc et le Pays Haut Languedoc et Vignobles

Le 15/03/2021, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc et le Pays Haut Languedoc et Vignobles ont signé une convention de partenariat technique et financier pour la réalisation d'un cadastre solaire numérique. Ainsi, depuis juin 2022, cet outil est fonctionnel et à disposition des habitants du territoire sur le site <https://haut-languedoc.cadastre-solaire.fr/>.

Il a pour objectif de délivrer un premier niveau d'information et orienter les utilisateurs vers les services de conseils et d'instruction règlementaire compétents. En 6 mois, c'est plus de 7 800 connexions sur le site internet dédié qui ont été recensées.

Comme indiqué dans l'article 8 de la convention en référence, celle-ci peut être modifiée par avenant par accord des parties prenantes, en particulier pour faire évoluer le service.

L'avenant proposé, joint à ce rapport, a pour objet de formaliser un partenariat complémentaire PNRHL/PHLV :

- pour prolonger d'un an l'hébergement du site web du cadastre solaire, à partir de juin 2023 jusqu'en juin 2024, pour un coût prévisionnel de 1 800 € HT ;
- pour réaliser des supports de communication pour mieux faire connaître cet outil auprès de la population, pour un coût prévisionnel de 2 100 € HT.

Ces actions ont déjà été intégrées au programme d'actions 2022-2023 du PNRHL, en tant que maître d'ouvrage et du PHLV, en tant que partenaire. Le plan de financement de l'action est modifié ainsi :

Financier	Montant (€ HT)	Part
Départements 34 et 81	3 120.00 €	80 %
Autofinancement Parc naturel régional du Haut-Languedoc	390.00 €	10 %
Autofinancement Pays Haut Languedoc et Vignobles	390.00 €	10 %
Total	3 900.00 €	100 %

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir :

- se prononcer sur l'opération présentée,
- l'autoriser, le cas échéant, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve l'opération présentée;
- Autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-Les-Béziers

Le Président,

Jean ARCAS.

